

Par SDÉ et courriel

Le 6 juin 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat – Chef – Activités réglementées et Litiges

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydroquebec.com

Objet : Demande relative à la méthodologie d'identification des éléments du réseau de transport principal - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4190-2022 / Notre référence : R062967

Chère consœur,

Le Coordonnateur a pris connaissance de la demande d'intervention de Rio Tinto Alcan inc. à titre d'entité assujettie aux normes de fiabilité (l'« Entité RTA ») relativement au dossier mentionné en objet.

Le Coordonnateur s'en remet à la Régie pour l'appréciation de cette demande d'intervention. Il est favorable à la tenue d'une séance de travail au cours de laquelle, en plus des enjeux que pourra soulever la Régie, les éléments mentionnés dans la demande d'intervention de l'Entité RTA soient abordés. D'emblée, le Coordonnateur soutient ce qui suit :

- Utilisation du point de coupure comme limite d'assujettissement des transformateurs élévateurs : certaines nuances doivent être apportées aux énoncés de l'Entité RTA, comme par exemple que certaines normes de fiabilité ne s'appliquent pas aux installations de production non raccordées au RTP.
- Présentation de la revue de performance à la Régie : le Coordonnateur a fait cette proposition à la Régie et constate que l'Entité RTA y est favorable.
- Collaboration pour la réalisation d'études : le Coordonnateur estime qu'un équilibre doit être atteint entre d'une part la contribution de son personnel à la réalisation d'études demandées par les entités assujetties aux normes de fiabilité et d'autre part l'allocation adéquate des ressources du Coordonnateur.

- Canevas d'autodéclaration : Le Coordonnateur est favorable à cette proposition de l'Entité RTA.

Le Coordonnateur propose que les autres étapes du traitement procédural du présent dossier soient déterminées à l'issue d'une séance de travail comme indiqué plus haut et que les participants puissent s'exprimer à cet égard avant une décision de la Régie.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY
JOT/jl

c.c. : Intervenant